

Communiqué de presse – Covid-19

A la demande de Monsieur le Bourgmestre, la cellule de sécurité communale s'est réunie ce jour, en présence des représentants du CHU Jolimont et du CHU Tivoli, afin d'actualiser les mesures à prendre sur le territoire louviérois.

Après avoir abordé les derniers éléments actualisés en lien avec la propagation du COVID-19, et notamment les recommandations du Gouvernement fédéral et l'arrêté de Police de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ;

Après avoir entendu le compte-rendu de la réunion organisée ce midi par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ;

Après avoir entendu les arguments avancés par le secteur hospitalier, et notamment la nécessité d'alléger la pression sur les services d'urgence hospitalière particulièrement sollicités en ces temps de pandémie ;

Considérant l'exigence de préserver le personnel des services de police et de secours afin de disposer en tout temps des ressources nécessaires ;

Considérant la situation exceptionnelle que nous connaissons et l'impérieuse nécessité de préserver la santé publique ;

Considérant l'intérêt d'intervenir au plus vite afin d'empêcher tant que faire se peut la propagation de ce virus ;

Le Collège communal a pris les décisions suivantes :

1 - La programmation carnavalesque de l'ensemble du territoire louviérois (soumonces et carnavals) est reportée

Ce report est motivé par des raisons évidentes de santé publique et de mixité du public présent.

Considérant que le seul « Laetare » 2019 a représenté une augmentation de la charge des services des urgences de 20%, il va de soi, qu'afin de protéger la santé des citoyens, il s'avère nécessaire de préserver la capacité d'accueil des infrastructures hospitalières louviéroises.

De même, le risque d'insuffisance des effectifs policiers et de secours est un élément à prendre en considération.

À ce titre, toutes les autorisations qui ont été délivrées jusqu'à présent sont levées.

Le Collège communal soutient le travail réalisé depuis de nombreux mois par les sociétés pour l'organisation des soumonces et des carnivals. Dès lors, une réunion se tiendra dans les jours à venir avec l'ensemble des représentants afin de se pencher sur les modalités de report de cette programmation dès qu'une situation apaisée le permettra.

Le Collège communal pèse les conséquences économiques du choix posé pour les indépendants et travailleurs tels que les cafetiers, commerçants et forains. Une motion sera d'ailleurs déposée au Conseil communal du 17 mars prochain requérant la mise en place de mesures compensatoires.

2 - Les activités annexes au sein des établissements scolaires sont annulées

En application de l'arrêté de Police du Gouverneur de la Province de Hainaut, les voyages scolaires de plus d'un jour sont interdits jusqu'au 31 mars inclus.

Complémentaire à cela, sur base du principe de précaution et étant entendu que la mixité du public présent peut être une source de contamination, il est également décidé par arrêté et ordonnance communaux d'interdire l'ensemble des fêtes scolaires, journées portes ouvertes, réunions de parents et sorties carnavalesques de toutes les écoles de l'entité louviéroise.

3 - Mesures pour la protection des publics fragilisés tels que les personnes âgées de plus de 65 ans

A) Mesures pour les Maisons de Repos et de Soins (MRS)

Sur ordre des autorités wallonnes, toute visite aux résidents et tout retour même momentané en famille sont interdits. Des dérogations exceptionnelles à cette interdiction seront accordées par les directeurs afin de permettre aux familles et aux proches d'être présents en cas d'accompagnement palliatifs.

Pour les Maisons de Repos et de Soins gérées par le CPAS de La Louvière, les familles pourront communiquer avec leurs proches par différents biais :

- De permanences téléphoniques (7jours/7)
- De l'envoi de courriels

Parallèlement à cela, dès ce lundi 16 mars, la tenue de communication en vidéoconférence par le biais de l'outil « Messenger » sera opérationnel.

Il est bien entendu toujours possible de joindre les résidents sur leur numéro de téléphone personnel qui se trouve en chambre ou sur leur GSM personnel. Étant donné la situation exceptionnelle, les lignes téléphoniques des résidents ont été « débloquées » afin qu'ils puissent contacter librement leurs familles.

Pour la Maison de Repos des Aubépines :

Permanences téléphoniques générales	Permanences téléphoniques avec réorientation vers les services soins	Par mail
064/237550	064/237550	santé-mrsaubepines@lalouviere-cpas.be (pour l'état de santé

		des résidents)
Du lundi au dimanche entre 10h et 18h	Du lundi au dimanche entre 14h et 18h	mrsaubepines@lalouviere-cpas.be (pour toute question générale)

Pour la Maison de Repos du Laetare :

Permanences téléphoniques générales	Permanences téléphoniques avec réorientation vers les services soins	Par mail
064/885353	064/885353	santé-mrslaetare@lalouviere-cpas.be (pour l'état de santé des résidents)
Du lundi au dimanche entre 10h et 18h	Du lundi au dimanche entre 14h et 18h	mrsaetare@lalouviere-cpas.be (pour toute question générale)

De même, des mesures d'hygiène et de précaution sont appliquées auprès du personnel soignant (ex. Prise de température journalière).

B) **Suspension des activités des Centres Communautaires**

4 - Annulation des évènements rassemblant plus de 1.000 personnes en lieux clos

En application de l'arrêté de Police du Gouverneur de la Province de Hainaut, considérant l'analyse de risque locale caractérisé par une atmosphère confinée et/ou mixité d'âge, les manifestations et évènements rassemblant plus de 1.000 personnes en lieux clos et couverts sont interdits jusqu'au 31 mars inclus.

En concertation avec certains partenaires, le Bourgmestre prend également la décision de reporter une série d'évènements tels que la coupe de Belgique de Water-polo.

De manière générale, et dans le respect du principe de précaution, le Collège communal conseille vivement le report de toute rassemblement de personnes pour éviter la propagation du virus. Il prendra d'ailleurs une série de mesures à destination du personnel communal.

Aussi, afin d'assurer la coordination médicale sur le territoire, une réunion se tiendra prochainement entre les prestataires de soins de première ligne et les hôpitaux pour assurer une répartition optimale de la prise en charge des diverses sollicitations, l'objectif étant de soulager les services d'urgence afin qu'ils puissent se consacrer aux seuls cas qui nécessitent une hospitalisation.

Le Collège communal est informé que d'autres dispositions pourraient prochainement être prises par les Gouvernement régional et/ou fédéral et pourrait être amené à prendre des mesures supplémentives en fonction de l'évolution de la situation.